iae SAINT-ÉTIENNE
School of Management

LE LIVRET DES ÉTUDES
2025-2026

MASTER 2
ENTREPRENDRE & DIRIGER

Table des matières

1 DISPOSITIF SPECIFIQUE AU MASTER ENTREPRENDRE & DIRIGER 3

1.1 Présentation du master Entreprendre & Diriger 3

1.2 Débouchés 4

1.3 Vos interlocuteurs pour le master 4

1.4 Maquette pédagogique 5

1.5 Calendrier 6

1.6 Stage 7

1.7 Règlement propre du master Entreprendre & Diriger 8

1 DISPOSITIF SPECIFIQUE AU MASTER ENTREPRENDRE & DIRIGER

1.1 Présentation du master Entreprendre & Diriger

L'esprit d'entreprendre est aujourd'hui très reconnue auprès des dirigeants d'entreprise.

Développer des compétences entrepreneuriales, s'engager dans une démarche entrepreneuriale ou se préparer au pilotage d'une entreprise est un moyen intéressant de se différencier.

Avec son Master « ENTREPRENDRE & DIRIGER », l'IAE développe des modules autour de l'entrepreneuriat, ouvert à des étudiants de formations très diverses, non gestionnaires et de secteurs divers : Ingénieurs, juristes, Arts & Lettres professions médicales et paramédicales, professions libérales, Architectes…

Ce parcours s'adresse à la fois aux étudiants ou aux professionnels porteurs d'un projet de création d'entreprise ou de projet d'intrapreneuriat proposé par des entreprises (start-ups, PME, grands groupes, associations).

Le recrutement des étudiants d'horizons disciplinaires divers (parcours de santé, de design et d'art, d'ingénieurs, de sciences humaines et sociales, de sciences…) permet une diversité et complémentarité de profils dont bénéficie chacun des apprenants, permettant ainsi un transfert de compétences entre pairs.

Ce Master forme de futurs cadres dirigeants, futurs entrepreneurs et intrapreneurs, et les aide à préparer leur futur métier.

Il met en œuvre un processus d'accompagnement individuel et collectif des projets, encadré par des enseignants-chercheurs et des professionnels (consultants, dirigeants d'entreprises), ayant une réelle pratique entrepreneuriale.

Les entreprises partenaires apportent leurs connaissances en matière de développement d'innovation et de bonnes pratiques de gestion.

Cette diversité permet une approche très concrète, tout en assurant les bases théoriques nécessaires.

Objectifs de ce Master

- Accompagner en amont ou pendant le déroulement des opérations : des cadres et dirigeants, des créateurs et repreneurs d'entreprises, des cadres en charge d'un développement et/ou d'un élargissement d'activité au sein de leur entreprise.
- Accompagner de manière très pratique dans le lancement de son projet ou dans la conduite d'un projet déjà existant, notamment via l'intervention de professionnels spécialisés.

- Accroître ses capacités à conduire un projet, à animer une équipe et à travailler en réseau.
- Accompagner de manière très pratique dans le lancement de son projet (intervention d'un professionnel du métier dans un module « métier » spécifique).

1.2 Débouchés

- Dirigeant de petite ou moyenne entreprise (ou de PME/PMI), de start-up, de structure ou d'organisation ;
- Proche collaborateur de dirigeants/entrepreneurs ;
- Cadres en management entrepreneurial et d'intrapreneuriat ;
- Manager de business unit (Direction d'entreprise) ;
- Manager/Directeur de projets, chef de projet ;
- Conseiller (en organisation & management d'entreprise, à la création/reprise d'entreprise, relation clients banque/finance, société de capital-risque, cabinet de conseil, ingénierie de projet au sein de structures d'accompagnement (plateformes d'initiatives locales, pépinières, incubateurs, pôles de compétitivité, structure d'innovation…) ;
- Créateur ou repreneur d'entreprise, de franchise ou en transmission ;
- Associé dans un projet entrepreneurial ;
- Développeur d'entreprise & économique ;
- Agent territorial en développement socioéconomique, création d'entreprise, PME ;
- Développeur d'affaires.

1.3 Vos interlocuteurs pour le master

Responsable pédagogique :

Alexis Catanzaro - alexis.catanzaro@univ-st-etienne.fr

Patrick DELEAU - patrick.deleau@univ-st-etienne.fr

Responsable administratif :

Patricia FENIGSTEIN - patricia.fenigstein@univ-st-etienne.fr

1.4 Maquette pédagogique

MASTER 2 - ENTREPRENEURIAT Intitulés des UE et des éléments pédagogiques	Crédits	Coefficients	Volume horaire
BC 02 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	**5**	**6**	
Créativité et design Thinking	1	2	**12**
Comptabilité de gestion	2	2	**20**
Montage financier du projet entrepreneurial	2	2	**20**
BC 03 - Conception et pilotage de solutions de gestion	**6**	**6**	
Marketing opérationnel*	3	1	**24**
Etude de marché	1	2	**16**
Business model	1	2	**16**
Business plan			**14**
Stratégie digitale du projet entrepreneurial	1	1	**12**
BC 04 - Communication en contexte professionnel	**3**	**2**	
Anglais des affaires*	3	2	**15**
BC 05 - Elaboration d'une vision stratégique en management et administration des entreprises	**6**	**2**	
Analyse stratégique*	3	1	**18**
Pilotage stratégique*	3	1	**18**
BC 06 - Mise en œuvre de règles et normes	**3**	**2**	
Droit des sociétés (formes juridiques, statuts social et fiscal)	2	1	**8**
Droit social*	1	1	**18**
BC 07 - Mobilisation et production de savoirs hautement spécialisés	**3**	**2**	
Management responsable et performance globale*	3	2	**20**
Recherche en Management *(optionnel)*	**0**	**0**	**24**
BC 08 - Contribution à la transformation en contexte professionnel			
Suivi individuel du projet entrepreneurial (10h par étudiant)			**10**
Montage du projet entrepreneurial (travail en autonomie)	**30**	**30**	**(132)**
Stage (4 mois min.) ou stage entrepreneur			
Insertion & expérience professionnelle*			**12**
BC 09 - Culture managériale et organisationnelle	**4**	**4**	
Ecosystème entrepreneurial	2	2	**20**
Leadership et gestion d'équipe	2	2	**20**
Total par étudiant	**60**		**449**

1.5 Calendrier

Calendrier 2025 2026

Composante	IAE de Saint Etienne
Diplôme	Master
Mention	Management et administration des entreprises
Parcours (le cas échéant)	Entreprendre et Diriger
Régime d'inscription	Alternance
Année d'études	2ème année
Régime d'examen	Contrôle continu intégral (sans examen terminal)

	Cours en présentiel à l'université
	en Entreprise : contrat appr/pro / stage
VACANCES	Vacances universitaires
	Week-end
	Pas de cours

distanciel	cours à distance
Férié	Jours fériés réglementaires

Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre		
1	V		1	L		1	M		1	S	Férié	1	L		1	J	Férié	1	D		1	D		1	M		1	V	Férié	1	L		1	M		1	S		1	M	Soutenance
2	S		2	M		2	J		2	D		2	M		2	V		2	L		2	L		2	J		2	S		2	M		2	J		2	D		2	M	Soutenance
3	D		3	M		3	V		3	L		3	M		3	S		3	M		3	M		3	V	Projet	3	D		3	M		3	V	Projet	3	L		3	J	Soutenance
4	L		4	J		4	S		4	M		4	J		4	D		4	M		4	M		4	S		4	L		4	J		4	S		4	M		4	V	Soutenance
5	M		5	V		5	D		5	M		5	V		5	L		5	J		5	J		5	D		5	M		5	V	Projet	5	D		5	M		5	S	
6	M		6	S		6	L		6	J		6	S		6	M		6	V		6	V	Projet	6	L	Férié	6	M		6	S		6	L		6	J		6	D	
7	J		7	D		7	M		7	V		7	D		7	M		7	S		7	S		7	M		7	J		7	D		7	M		7	V		7	L	
8	V		8	L		8	M		8	S		8	L		8	J		8	D		8	D		8	M		8	V	Férié	8	L		8	M		8	S		8	M	
9	S		9	M		9	J		9	D		9	M		9	V		9	L		9	L		9	J		9	S		9	M		9	J		9	D		9	M	
10	D		10	M		10	V		10	L	?	10	M		10	S		10	M		10	M		10	V	Projet	10	D		10	M		10	V	Projet	10	L		10	J	
11	L		11	J		11	S		11	M	Férié	11	J		11	D		11	M		11	M		11	S		11	L		11	J		11	S		11	M		11	V	Jury de diplôme
12	M		12	V		12	D		12	M		12	V		12	L		12	J		12	J		12	D		12	M		12	V	Projet	12	D		12	M		12	S	
13	M		13	S		13	L		13	J		13	S		13	M		13	V		13	V	Projet	13	L		13	M		13	S		13	L		13	J		13	D	
14	J		14	D		14	M		14	V		14	D		14	M		14	S		14	S		14	M		14	J	Férié	14	D		14	M	Férié	14	V		14	L	
15	V	Férié	15	L		15	M		15	S		15	L		15	J		15	D		15	D		15	M		15	V		15	L		15	M		15	S	Férié	15	M	
16	S		16	M		16	J		16	D		16	M		16	V		16	L		16	L		16	J		16	S		16	M		16	J		16	D		16	M	
17	D		17	M		17	V		17	L		17	M		17	S		17	M		17	M		17	V	Projet	17	D		17	M		17	V		17	L		17	J	
18	L		18	J		18	S		18	M		18	J		18	D		18	M		18	M		18	S		18	L		18	J		18	S		18	M		18	V	
19	M		19	V		19	D		19	M		19	V		19	L		19	J		19	J		19	D		19	M		19	V	Projet	19	D		19	M		19	S	
20	M		20	S		20	L		20	J		20	S		20	M		20	V		20	V	Projet	20	L		20	M		20	S		20	L		20	J		20	D	
21	J		21	D		21	M		21	V		21	D		21	M		21	S		21	S		21	M		21	J		21	D		21	M		21	V		21	L	
22	V		22	L		22	M		22	S		22	L		22	J		22	D		22	D		22	M		22	V	Projet	22	L		22	M		22	S		22	M	
23	S		23	M		23	J		23	D		23	M		23	V		23	L		23	L		23	J		23	S		23	M		23	J		23	D		23	M	
24	D		24	M		24	V		24	L		24	M		24	S		24	M		24	M		24	V	Projet	24	D		24	M		24	V		24	L		24	J	
25	L		25	J		25	S		25	M		25	J	Férié	25	D		25	M		25	M		25	S		25	L	Férié	25	J		25	S		25	M		25	V	
26	M		26	V		26	D		26	M		26	V		26	L		26	J		26	J		26	D		26	M		26	V	Projet	26	D		26	M		26	S	
27	M		27	S		27	L		27	J		27	S		27	M		27	V	Projet	27	V	Projet	27	L		27	M		27	S		27	L		27	J		27	D	
28	J		28	D		28	M		28	V		28	D		28	M		28	S		28	S		28	M		28	J		28	D		28	M		28	V		28	L	
29	V		29	L		29	M		29	S		29	L		29	J					29	D		29	M		29	V	Projet	29	L		29	M		29	S		29	M	
30	S		30	M		30	J		30	D		30	M		30	V					30	L		30	J		30	S		30	M		30	J		30	D		30	M	
31	D					31	V					31	M		31	S					31	M					31	D					31	V		31	L	Soutenance			

Précisions complémentaires : distanciel uniquement pour étudiants en alternance

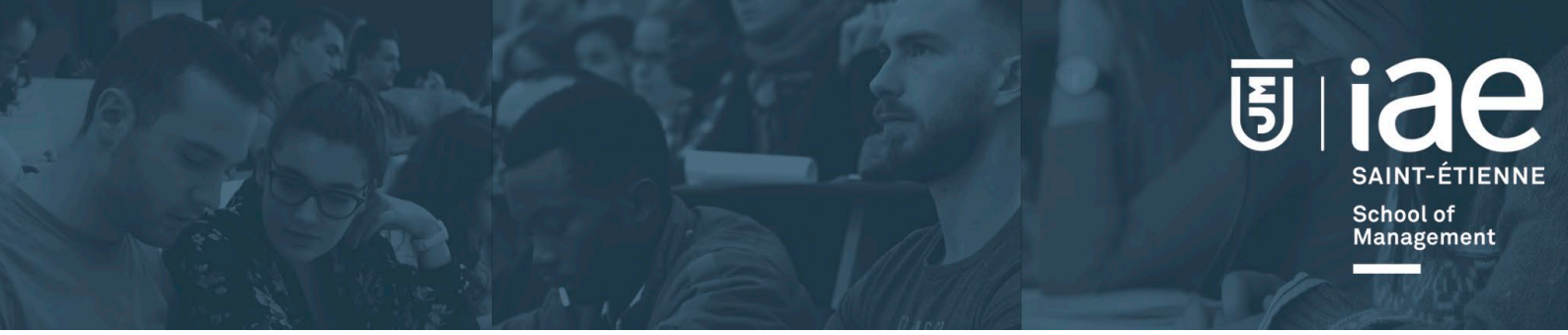

1.6 Stage

Si vous suivez la formation au format classique (c'est-à-dire pas en alternance), vous vous situerez dans l'une de ces trois situations :

- Vous êtes en double-diplomation avec une école partenaire ? Vous n'avez pas besoin de faire de stage.

- Vous avez obtenu le statut étudiant entrepreneur (https://www.pepite-france.fr/) et l'autorisation du responsable de diplôme pour ne pas faire de stage classique ? Vous travaillerez de manière intensive sur votre projet au lieu de faire un stage. L'étudiant bénéficiant du SNEE (Statut National Étudiant Entrepreneur) peut en effet remplacer son stage par un travail intensif sur le projet entrepreneurial. Mais il devra alors fournir des rendus supplémentaires au moment de la soutenance de fin d'année (défense du projet entrepreneurial) par rapport à l'étudiant en stage.

- Vous n'êtes dans aucune de ces deux situations ? Vous devez faire un stage. L'étudiant(e) peut faire débuter son stage dès que possible au début de l'année. Il doit être d'une durée minimum de 4 mois (soit un minimum de 616 heures en durée effective). En convention de stage, il ne doit pas dépasser 924 heures en durée effective. Cette période d'expérience en entreprise pourra donc être positionnée entre octobre et août. Elle devra impérativement ne pas dépasser le 31 août en convention de stage.

Le stage ne fait pas l'objet d'une remise de mémoire et d'une évaluation spécifique. Il doit être en lien avec le projet entrepreneurial de l'étudiant (stage dans le secteur d'activités, réseautage, apprentissage métier…) qui sera évalué lors de la soutenance de fin d'année (défense du projet entrepreneurial).

1.7 Règlement propre du master Entreprendre & Diriger

Modalités Sessions	Session unique sans rattrapage
Modalités Evaluations	Contrôle continu « intégral » (sans contrôle terminal)
Type de rattrapages	Rattrapage facultative, selon les modalités définies par l'enseignant
Traitement pour les publics dispensés d'assiduité	Pour les formations classiques (c'est-à-dire hors alternance), un régime spécial dispensant d'assiduité peut être accordé aux étudiants salariés. L'étudiant devra faire une demande en remplissant un imprimé, disponible à l'accueil de l'IAE, dans les deux premières semaines du semestre. L'étudiant, qui bénéficie de ce régime, devra tout de même se rendre aux épreuves de contrôle continu.
Validation de l'année	Moyenne générale supérieure ou égale à 10 ET Note d'évaluation du projet entrepreneurial (faisant l'objet d'une soutenance en fin d'année) supérieure ou égale à 10
Modalités d'évaluation	Modalités définies par chaque responsable de cours
Traitement des absences injustifiées lors des évaluations	Le jury est autorisé à statuer sur les absences et pourra éventuellement décider de reporter une note égale à 0 pour le calcul d'une note moyenne.
Bonification (hors bonus UJM : sports, citoyenneté etc…)	Module transversal de recherche : bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 sur l'UE selon la note obtenue.
Durée minimale du stage et critères d'évaluation des stages et alternances	En ce qui concerne le stage pour les non-alternants, deux configurations possibles : - l'étudiant fait un stage de 4 à 6 mois. Celui-ci ne fait pas l'objet d'une remise de mémoire et d'une évaluation spécifique. Il doit être en lien avec le projet entrepreneurial de l'étudiant (stage dans le secteur d'activités, réseautage, apprentissage métier…) qui sera évalué lors de la soutenance de fin d'année (défense du projet entrepreneurial). - l'étudiant bénéficie du SNEE (Statut National Etudiant Entrepreneur) et a obtenu l'autorisation du responsable de formation de remplacer son stage par un travail intensif sur le projet entrepreneurial. L'étudiant devra alors fournir des rendus supplémentaires au moment de la soutenance de fin d'année (défense du projet entrepreneurial) par rapport à l'étudiant en stage.
Redoublement : conditions	Le redoublement est soumis à l'autorisation du jury.
Redoublement : crédits et notes conservés	L'étudiant conserve le semestre acquis, les UE acquises dans le semestre non acquis. De même, il conserve les éléments acquis dans les UE non acquises. Il redouble donc les éléments non acquis d'UE non acquises dans un semestre non acquis.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

IAE SAINT-ETIENNE

2 rue Tréfilerie - 42100 Saint-Etienne cedex 2

ACCUEIL

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI
8h00 - 12h30
13h30-16h45

MERCREDI

8h00 - 12h15
13h30-16h30

Tél. 04 77 42 13 70

iae@univ-st-etienne.fr
iae.univ-st-etienne.fr